

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 12 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 8 septembre 2022
--

L'an deux mil vingt deux

et le douze septembre,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, GLEREAN Thibault, L'HOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), FOURDIN Fabrice (pouvoir à RULLIAT Christian), RECOLLON Chantal (pouvoir à AIGLON Olivier), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), BLUM Virginie (pouvoir à CAFFIER Fabien)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2022-070

Objet de la délibération : Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation du plateau sportif

Madame la Maire rappelle que par délibération du 18 janvier 2022, le Conseil Municipal, dans le cadre du projet de réhabilitation du plateau sportif, a approuvé le marché de travaux avec l'Entreprise COLAS, pour son offre de base s'élevant à 122 148 € HT.

Elle présente un projet d'avenant est présenté, étant entendu qu'il ne modifie pas de façon substantielle, la nature globale du marché.

Celui-ci porte sur des travaux préparatoires, les terrassements, la voirie, le concassé stabilisé pour la voirie et le cheminement piéton, les bordures, les clôtures et portails, le mobilier, la signalisation horizontale, des travaux supplémentaires, et représente une moins-value de 25 337.80 € HT, portant ainsi le marché à 96 810.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux ci-dessus énoncé pour le montant suivant, étant précisé qu'il ne modifie pas de façon substantielle, la nature globale du marché initial :

Entreprise	Montant initial HT du marché	Montant des avenants HT	Montant HT du marché après avenant
COLAS	122 148.00 €	- 25 337.80 €	96 810.20 €

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours,

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant au marché de travaux ci-dessus énoncé, ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 20 SEP. 2022

Publication ou notification du : 15 SEP. 2022

Publication site internet le : 15 SEP. 2022

Affichage du procès-verbal le : 15 SEP. 2022

